



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Hôtel de Ville • Grand-Rue 31
Case postale 128 • 1347 Le Sentier
021 845 17 21 • municipalite@chenit.ch

Le Sentier, le 18 mars 2026

**La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal**

PREAVIS N°05/2026

Amortissement de la dette du Centre Sportif de la Vallée de Joux SA

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Contexte général

Inauguré en 1992, le Centre Sportif de la Vallée de Joux (CSVJ) est né de la volonté des communes de doter la Vallée de Joux d'un complexe réunissant salle omnisports, piscine et patinoire. Au fil des années, il s'est enrichi d'une offre de fitness, bien-être-, hébergements et installations extérieures, et s'est imposé comme un pôle majeur de la vie sportive et associative pour toute la région, il compte aujourd'hui une soixantaine de collaborateurs.

Pour accompagner cette évolution, un nouveau plan d'affectation spécifique au site est entré en vigueur en 2024 permettant l'accueil de nouveaux équipements (terrain de football, pumptrack, hébergements pour camps) incluant des mesures de renaturation de l'Orbe et d'amélioration de la mobilité douce sur le site.

Exploité sous forme d'une Société Anonyme, il joue un rôle central dans la promotion de l'activité physique et du bien-être de nos concitoyennes et concitoyens. Son importance stratégique pour la cohésion sociale et la santé publique n'est plus à démontrer.

2. Situation financière actuelle

2.1 Constat de surendettement au sens du Code des Obligations (art. 725a)

Il ressort des derniers comptes annuels que les actifs, après déduction des dettes, ne couvrent plus la moitié de la somme du capital-actions, de la réserve légale issue du capital et de la réserve légale issue du bénéfice qui ne sont pas remboursables aux actionnaires (situation de perte de capital). Il appartient dès lors au Conseil d'Administration (CA) de prendre des mesures propres à mettre un terme à cette situation.

2.2 Problèmes récurrents de liquidité

Au-delà du surendettement structurel, le CSVJ fait face à des **difficultés** récurrentes de liquidité qui compliquent son exploitation courante, se traduisant par une tension permanente sur :

- la trésorerie ;
les difficultés à honorer les échéances ordinaires ;
- la nécessité d'interventions ponctuelles de la commune par des avances sur la subvention annuelle ;
- la difficulté de constituer des réserves pour l'entretien.

Cette situation fragile a rendu indispensable une réflexion approfondie sur les mesures d'assainissement nécessaires pour garantir la pérennité du CSVJ.

3. Travail d'analyse et restructuration de la gouvernance

3.1. Analyse approfondie par la direction

Un **travail de fond** a été entrepris par notre directeur M. François VICTOR et par la Fiduciaire Smartfidu portant sur l'ensemble des flux financiers du CSVJ SA, structuré autour de deux axes.

Analyse des recettes

- Revue exhaustive des tarifs pratiqués et comparaison régionale.
- Identification des potentiels d'optimisation (locations, abonnements).
- Analyse de la structure des revenus et de leur évolution.
- Proposition de mesures pour améliorer les rentrées financières.

Analyse des charges

- Examen détaillé des postes de dépenses.
- Identification des économies possibles sans compromettre la qualité.
- Optimisation des contrats de maintenance et de fourniture.
- Rationalisation des processus opérationnels.

3.2. Renouvellement du CA

En parallèle de l'analyse financière, une évolution de la composition du CA¹ a été engagée, en privilégiant l'apport de compétences-métiers ciblées, notamment en gestion financière et comptabilité, management d'infrastructures sportives, gouvernance associative et publique ainsi qu'en stratégie et développement. Cette évolution vise à renforcer et à professionnaliser la gouvernance de la société en garantissant une gestion rigoureuse et une orientation stratégique claire pour l'avenir du CSVJ. À ce stade, les nouveaux membres² participent aux séances mensuelles du CA en qualité d'invités afin d'assurer la continuité et la préparation de la nouvelle gouvernance en vue de la prochaine législature 2027-2031. Leur intégration formelle, de même qu'une adaptation des statuts visant à aligner la composition du CA sur les besoins actualisés du CSVJ, seront proposées à la prochaine Assemblée générale.

4. Mesures d'assainissement financier adoptées

4.1. Renoncement partiel au prêt communal

Faisant suite à la demande du CA du CSVJ, la Municipalité souhaite, dans le cadre de son soutien à l'assainissement, **renoncer à une partie des prêts** accordés à l'institution. Cette mesure exceptionnelle se traduit par :

- l'abandon complet des prêts n°1, 2, 6 et 7 ainsi que l'abandon partiel des prêts n°3 et 5, selon l'annexe 1, pour un montant total de CHF 2'400'000.00 ;
- Les soldes des prêts n°3 et 5 ainsi que le 4 restent actifs et seront regroupés dans un prêt unique de CHF 3'160'000.00, avec un taux fixe de 1.38% d'une durée de 10 ans, selon les taux actuels.

Impact financier

- Réduction de la charge de la dette.
- Amélioration immédiate du bilan.
- Contribution directe à la sortie du surendettement.

Cette mesure permet au CSVJ de retrouver une situation conforme à l'article 725 CO et de disposer d'une marge de manœuvre financière pour son exploitation.

¹ Le CA est actuelle composée de Mmes Carole VOUTAZ (L'Abbaye), Présidente, et Sylvie AUBERT BRUEHLAMNN (Le Lieu) ainsi que MM. Olivier BAUDAT (Le Chenit), Bertrand MEYLAN (Le Chenit) et Alain ROCHAT (externe).

² Il s'agit de Mme Ludivine DUFOUR ainsi que de MM. David BIFRARE, Nicolas IMHOF et Joël MICHELOT.

5. Synthèse

5.1. Simplification avec une commune unique

La Commune unique est de nature à simplifier considérablement l'application de la convention et la gouvernance du CSVJ, en rendant le processus décisionnel plus fluide et réactif, en supprimant les complexités liées à la coordination intercommunale et en clarifiant les responsabilités financières et opérationnelles.

5.2. Principes financiers

Pas d'augmentation de la participation financière annuelle

La commune s'engage à maintenir sa contribution financière annuelle au niveau actuel. Cela garantira ainsi une **prévisibilité** budgétaire pour toutes les parties, tout en renforçant le contrôle communal sur le budget et les dépenses, permettant ainsi de remettre en question ou non chaque année les propositions du CA.

Recours systématique au mécanisme de couverture de déficit

En application des statuts et de la convention, le mécanisme de **couverture** systématique du déficit, en plus de la contribution annuelle, sera appliqué de manière rigoureuse. Cela implique l'engagement de la Commune à couvrir tout déficit au-delà de sa participation financière annuelle. Un processus transparent de justification et de validation sera appliqué. De plus, une responsabilisation accrue de la gouvernance du CSVJ vise à garantir la stabilité financière de l'institution tout en maintenant une discipline budgétaire stricte.

5.3. Responsabilité collective

Le maintien et le développement du CSVJ constituent un engagement collectif envers notre population. Les mesures proposées témoignent de la volonté de la Municipalité et du CA de préserver cet équipement tout en garantissant une gestion financière rigoureuse et conforme aux exigences légales.

La Municipalité est convaincue que ces dispositions créent les conditions nécessaires à un avenir serein pour le CSVJ, au service du bien-être et de la santé de toutes et tous.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

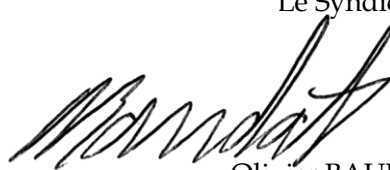
Vu le préavis n° 05/2026,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à renoncer aux prêts n°1, 2, 6, 7 ainsi que les n° 3 & 5 partiellement pour un montant de CHF 2'400'000.00 ;
2. autorise la Municipalité à fixer un taux d'intérêt à 1.38% sur une durée de 10 ans pour le solde des prêts n°3 et 5 ainsi que le prêts n° 4.

Le Syndic Le Secrétaire

Olivier BAUDAT Philippe RUPP

Séance du Conseil communal du 11 mai 2026

Délégués municipaux : - M. Bertrand MEYLAN, Municipal
 - M. Olivier BAUDAT, Syndic

Autres délégué e s : - Mme Carole VOUTAZ, Présidente du CSVJ
 - M. François VICTOR, Directeur du CSVJ

Annexe(s) : - Annexe 1 – Détails des prêts
 - Annexe 2 – Situation actuelle